

Résultats

Critère(s) de recherche: Date de la publication : 01.01.2010 - 06.05.2010, Mots-clés : communication, Genre : Procédures en cours, Sous-rubrique : Appel d'offres, Appels d'offre (résumé) , Concours

Documents de l'appel d'offres / Forum:  [Télécharger les documents](#)

12.04.2010 | No d'annonce 478185 | Appel d'offres

Appel d'offres

Date de publication Simap : 12.04.2010

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Office fédéral de la santé publique OFSP

Service organisateur/Entité organisatrice: Unité de direction Santé publique

Division Biomédecine

Section Transplantation et procréation médicalement assistée, Seilerstrasse 8, 3011 Bern, Suisse, E-mail:

transplantation@bag.admin.ch, URL www.transplantinfo.ch / www.bag.admin.ch/

1.2 Les demandes de participation au marché sont à envoyer à l'adresse suivante

Office fédéral de la santé publique OFSP

Division Communication et Campagnes

Section Campagnes, à l'attention de Adrian Kammer, Schwarzenburgstrasse 165, 3097 Liebfeld, Suisse

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

Remarques: jusqu'au 27.04.2010

Exclusivement par écrit à l'adresse : transplantation@bag.admin.ch (à l'attn de Mme Karin Wäfler). Pendant la première phase (de présélection), aucun renseignement oral et concernant le contenu ne sera fourni.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt de la demande de participation au marché

Date: 14.05.2010 **Heure:** 17:00 , **Exigences formelles:** Phase 1: documents en double exemplaire

Phase 2: documentation en 10 exemplaires sous la forme de cahiers et d'un CD pour la version électronique

1.5 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.6 Mode de procédure choisi

Procédure sélective

1.7 Genre de marché

Marché de services

1.8 Conformément à l'accord de l'OMC/GATT

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de services

Autres services

Catégorie de services CPC: [27] Autres prestations

2.2 Titre du projet du marché

Information de l'OFSP à la population concernant la transplantation et le don d'organes, de tissus et de cellules, no 2011-14

2.3 Référence / numéro de projet

10.001661

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 79341400 - Services de campagne publicitaire

2.5 Description détaillée des tâches

Phase 1 (documents en double exemplaire)

1. Un portrait de votre agence avec la liste de vos clients actuels

2. Vos trois meilleurs travaux en guise d'exemple

3. Réflexions sur ce qu'implique, pour votre agence, le mandat d'informer sur une base absolument neutre et de sensibiliser sur la thématique de la transplantation et des dons d'organes, de tissus et de cellule, et ce, par opposition à l'encouragement explicite au don. Quels sont, selon vous, les plus grands défis ? (une page A4) ;

4. Une lettre motivant les raisons pour lesquelles votre agence est la plus à même de remplir le mandat (une page A4) ;

5. Une déclaration écrite spécifiant que vous acceptez les conditions du concours et celles qui sous-tendent le mandat.

Phase 2 (uniquement les agences invitées et sélectionnées) :

Entre le 7 et le 9 juin 2010, chaque agence sera conviée à un entretien de 60 minutes qui se fondera sur les documents écrits et visera à répondre aux questions de l'agence.

Présentation le 18 ou 19 août 2010 : chaque agence sera invitée à présenter son concept (max. 60 minutes). Cette présentation servira principalement à expliquer l'approche stratégique ; elle comportera des premières idées de mise en œuvre et satisfera au plus près les exigences posées dans le briefing. Remise d'une documentation en 10 exemplaires sous la forme de cahiers et d'un CD pour la version électronique.

Une enveloppe à hauteur de 1,5 million de CHF par an est prévue (sous réserve de coupes budgétaires) ; le concept se présentera sous forme modulaire et comprendra une description des effets escomptés ainsi qu'une hiérarchisation des priorités.

Dispositions complémentaires :

- Chaque agence conviée à la présentation et ne remportant pas l'adjudication recevra un dédommagement forfaitaire de 10 000 francs, TVA incluse.
- Le travail devra, pour l'essentiel, être présenté par la personne qui assumera le conseil pour le présent mandat ou la direction du groupe de conseillers. En outre, la présence du directeur de création, du directeur stratégique et du conseiller pour les affaires opérationnelles est souhaitée.
- Un groupe d'experts composé de représentants de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Chancellerie fédérale assistera à la présentation et procédera à son évaluation.
- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du processus décisionnel.

Documentation :

Vous pourrez télécharger à l'adresse suivante les documents pertinents pour le présent concours : www.transplantinfo.ch et/ou www.simap.ch.

- Briefing « Information de l'OFSP à la population concernant la transplantation et le don d'organes, de tissus et de cellules, no 2011-14 (en allemand)
- Conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services
- Conditions générales OFSP
- www.transplantinfo.ch: Bases légales et autres information sur le sujet de la transplantation.

2.6 Lieu de la fourniture du service

Seilerstrasse 8, 3011 Bern

2.7 Marché divisé en lots?

Non

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Oui

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

3. Conditions

3.2 Cautions/garanties

aucune

3.3 Conditions de paiement

En francs suisses. Conformément aux dispositions contractuelles. Le paiement s'effectuera en plusieurs tranches.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

TVA inclus

3.5 Communauté de soumissionnaires

Possible pour autant qu'un soumissionnaire assume la responsabilité globale du projet. Ce soumissionnaire sera le seul partenaire contractuel du mandant. Le rôle des autres participants doit cependant être mentionné.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs suivants:

Sera admise au concours (phase 1 et 2) toute agence qui répond à tous les points suivants :

- justifie d'une activité de conseil en allemand et en français. dont la langue de départ et de travail est l'allemand.
- travaille de manière professionnelle dans les trois langues officielles (f, d, i).
- est prête à élaborer le concept de la campagne en collaboration avec une équipe d'experts de l'OFSP.
- cède à l'OFSP les droits d'auteur en sa possession pour l'ensemble des produits développés dans le cadre du mandat.

- dispose de ressources humaines et de capacités suffisantes pour remplir toutes les tâches prévues dans un tel budget, entre autres, le contrôle minutieux du budget, les travaux administratifs, la rédaction des procès-verbaux, la conduite et la gestion du contrôle des tâches, etc.
- indique, lors de la présélection, le nom des conseillers prévus et de la personne qui assurera la présentation.
- n'est actuellement en charge d'aucun mandat qui contrevienne aux objectifs de l'OFSP.
- dispose des compétences stratégique et conceptionnelle, et est disposée à se familiariser avec la thématique de la transplantation ainsi que du don d'organes, de tissus et de cellules. Ce point implique aussi la volonté de s'informer sur le cadre politique et d'en tenir compte.

3.9 Critères d'adjudication:

conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Conditions pour l'obtention des documents de participation

Prix: aucuns

3.11 Nombre max. des participants admis

4

3.14 Langues acceptées pour les demandes de participation au marché

Allemand

3.15 Validité de l'offre

jusqu'au: 31.12.2010

3.16 Obtention des documents de participation pour la phase de sélection

sous www.simap.ch,

ou à l'adresse suivante:

www.transplantinfo.ch, xxx, xxx xxx, Suisse, URL www.transplantinfo.ch

Les documents de participation pour la phase de sélection sont disponibles à partir du : 12.04.2010

Langue des documents de participation : Allemand

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

aucune

4.2 Conditions générales

- Conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services
- Conditions générales OFSP

4.3 Négociations

Réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection du travail, des conditions de travail des employées et employés de même que l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.6 Organe de publication officiel

SIMAP/SHAB
